

VILLE DE MOULINS-LES-METZ

Rapport de présentation BUDGET PRIMITIF 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250325-2025-11DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Notification : 27/03/2025



Conseil Municipal du 25 MARS 2025

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MOULINS-LES-METZ

1. – EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTAT	3
2. – DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES	3
3. – DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES	4
4. – VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS.....	5
5. - SECTION D' INVESTISSEMENT	6
5.1.– LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6
5.2.– LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	10
6. – SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
6.1.– LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	12
6.1.1. - Chapitre 011 : Charges à caractère général	12
6.1.2. - Chapitre 012 : Charges de personnel.....	13
6.1.3. - Chapitre 014 : Atténuation de produits	14
6.1.4. - Chapitre 65 : Charges de gestion courante	14
6.1.5. - Chapitre 66 : Charges financières	14
6.1.6. - Chapitre 67 : Charges spécifiques (ex-exceptionnelles en M14).....	14
6.1.7. - Chapitre 68 : Provisions	14
6.1.8. - Chapitre 022	14
6.1.9. - Les mouvements d'ordre	15
6.2.– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16
6.2.1. - Chapitre 013 : Atténuation de charges	16
6.2.2. – Chapitre 70 : Produits des services du domaine.....	17
6.2.3. – Chapitre 73 : Impôts et taxes.....	17
6.2.4. – Chapitre 731 : Fiscalité locale	17
6.2.5. – Chapitre 74 : Dotations et participations	17
6.2.6. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.....	18
6.2.7. – Chapitre 76 : Produits financiers.....	18
6.2.8. – Chapitre 77 : Produits spécifiques (ex-exceptionnels).....	18
6.2.9. – Les opérations d'ordre	18
7. – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE.....	20

1. – EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTAT

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION OU RESULTAT REPORTE (N-2)		RESULTAT OU SOLDE
TOTAL DU BUDGET	6 449 131,49	8 126 231,94	1 979 745,51	A1	3 656 845,96
Investissement	1 661 893,39	2 592 677,77	181 282,52	A2	1 112 066,90
Fonctionnement	4 787 238,10	5 533 554,17	1 798 462,99	A3	2 544 779,06

RESTES A REALISER N-1					
	DEPENSES	RECETTES			SOLDE
TOTAL DES RAR	1 848 875,92	0,00	B1		-1 848 875,92
Investissement	1 848 875,92	0,00	B2		-1 848 875,92
Fonctionnement	0,00	0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	1 807 970,04
Investissement	A2 + B2	-736 809,02
Fonctionnement	A3 + B3	2 544 779,06

Le résultat de l'exercice précédent et son affectation, repris dans la maquette budgétaire M57 (hors résultat N-2 page 6 maquette officiel), fait l'objet d'une délibération spécifique.

2. – DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap.	Libellés	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		1 848 875,92
101	Aménagements espaces verts	10 368,00
102	Cimetières	17 140,66
103	Acquisition de terrains	
105	Acquisition matériels informatique	7 443,38
108	Acquisition matériels incendie	367,32
109	Acquisition matériels divers	11 671,98
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	213 465,92
112	Travaux groupe scolaire Centre	
113	Travaux Centre Jules Verne	
114	Presbytère Saint-Pierre	
115	Presbytère Centre	
116	Travaux Château Fabert	17 577,97
117	Travaux gymnases	6 001,39
118	Travaux vestiaires et stades	

Chap.	Libellés	Dépenses engagées non mandatées (suite)
119	Travaux Tennis de la Saussaie	1 439 552,00
120	Travaux Eglise Centre	66 696,71
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	20 103,78
124	Ateliers Municipaux	
127	Travaux de voiries	1 296,00
128	Travaux de réseaux	27 062,39
134	Travaux Bâtiment Mairie	480,00
137	Illuminations	
140	Autres aménagements urbains	
142	Installation vidéoprotection	
143	Collections et œuvres d'art	
144	Travaux Jules Ferry	288,42
20	Immobilisations incorporelles	9 360,00
204	Subventions d'équipement	
23	Immobilisations en cours (travaux), dont <i>Agencement et aménagement terrains</i> <i>Constructions</i>	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		0,00
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges spécifiques	

3. – DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap.	Libellés	Recettes engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		0,00

4. – VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2025	2 071 886,94	2 808 695,96
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 848 875,92	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 112 066,90
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 920 762,86	3 920 762,86
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2025	6 861 087,04	5 053 117,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		
	Résultat de fonctionnement reporté		1 807 970,04
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 861 087,04	6 861 087,04
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2025		10 781 849,90	10 781 849,90

Maquette officielle pages 10 à 12

En investissement : le total de cette section représente **3,921 millions d'euros** dont 1,857 million d'euros de dépenses réelles hors restes à réaliser auxquelles correspondent 1,195 million d'euros de recettes réelles.

Comme chaque année, et afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La section de fonctionnement s'élève à **6,861 millions d'euros**, dont 5,287 M€ de dépenses réelles et 4,888 M€ de recettes réelles hors résultat reporté.

5. - SECTION D' INVESTISSEMENT

5.1.- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Maquette officielle pages 13, 22-23, 26 à 29 (et détail par opération pages 30 à 54)

Chap.	Libellés	PROPOSITIONS BP 2025			Rappel BP 2024		Evol- tion 2025/ 2024
		Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL RAR + PROPOSI- TIONS	Prévi- sions+ Restes à réaliser	Reste à réaliser au 31/12/24	
20	Immobilisations incorporelles	9 360	17 980	27 340	17 760	9 360	53,94%
204	Subventions d'équipement		145 750	145 750	145 180		0,39%
21	Immobilisations corporelles		50 000	50 000			
23	Immobilisations en cours (travaux), dont		35 666	35 666	3 000		1088,86%
	Agencement et aménagement terrains			0			
	Constructions		35 666		3 000		
	Total des opérations d'équipement	1 839 516	1 353 311	3 192 827	3 228 979	1 839 516	-1,12%
101	Aménagements espaces verts	10 368	29 300	39 668	46 202	10 368	-14,14%
102	Cimetières	17 141	30 000	47 141	37 589	17 141	25,41%
103	Acquisition de terrains		20	20	20		0,00%
105	Acquisition matériels informatique	7 443	46 250	53 693	32 455	7 443	65,44%
108	Acquisition matériels incendie	367	5 400	5 767	4 000	367	44,18%
109	Acquisition matériels divers	11 672	148 721	160 393	218 551	11 672	-26,61%
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	213 466	64 000	277 466	534 503	213 466	-48,09%
112	Travaux groupe scolaire Centre		37 000	37 000	17 600		110,23%
113	Travaux Centre Jules Verne		24 000	24 000	8 720		175,23%
114	Presbytère Saint-Pierre		0	0	0		
115	Presbytère Centre		4 300	4 300	0		
116	Travaux Château Fabert	17 578	62 700	80 278	71 831	17 578	11,76%
117	Travaux gymnases	6 001	123 200	129 201	12 800	6 001	909,39%
118	Travaux vestiaires et stades		75 000	75 000	10 767		
119	Travaux Tennis de la Saussaie	1 439 552	10 000	1 449 552	1 546 599	1 439 552	-6,27%
120	Travaux Eglise Centre	66 697	215 000	281 697	113 051	66 697	149,18%
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	20 104	48 570	68 674	36 382	20 104	88,76%
124	Ateliers Municipaux		30 000	30 000	200		14900,00%
127	Travaux de voiries	1 296	26 000	27 296	148 772	1 296	-81,65%
128	Travaux de réseaux	27 062	270 000	297 062	233 876	27 062	27,02%
134	Travaux Bâtiment Mairie	480	83 500	83 980	86 924	480	-3,39%
137	Illuminations		10 000	10 000	10 000		0,00%
140	Autres aménagements urbains		0	0	1 337		-100,00%
142	Installation vidéoprotection		0	0	50 000		-100,00%
143	Collections et œuvres d'art		350	350	350		0,00%
144	Travaux Jules Ferry	288	10 000	10 288	6 450	288	59,51%
	Total des dépenses d'équipement	1 848 876	1 602 707	3 451 583	3 394 919	1 848 876	1,67%
10	Dotations, fonds divers		19 000	19 000	19 000		0,00%
16	Remboursement d'emprunts		235 000	235 000	225 000		4,44%
26	Participations			0	2 500		
27	Autres immobilisations financières		0	0			
	Total des dépenses financières	0	254 000	254 000	246 500	0	3,04%
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 848 876	1 856 707	3 705 583	3 641 419	1 848 876	1,76%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		165 180	165 180	310 125		-46,74%
198	Neutralisation des subventions N-1		145 180	145 180	290 125		
21	Immobilisations corporelles		20 000	20 000	20 000		
041	Opérations patrimoniales		50 000	50 000	162 000		-69,14%
21	Autres agencements		50 000	50 000	162 000		
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0	215 180	215 180	472 125	0	-54,42%
	TOTAL	1 848 876	2 071 887	3 920 763	4 113 544	1 848 876	-49,63%
	Déficit N-1						
	TOTAL	1 848 876	2 071 887		4 113 544		

LES REPORTS de l'exercice 2024 : 1.848.875,92 € (728.556,77 € en 2023) se répartissent de la façon suivante :

- 9.360,00 € de frais d'étude à la MATEC pour le dossier de réhabilitation du gymnase CAMUS (compte 20)
- 10.368,00 €, pour la mise en conformité du sol coulé de l'aire de jeux du Parc des 3 Haies Centre (opération 101)

- 17.140,66 € pour la fourniture et la pose d'un colombarium et d'un banc au cimetière centre (opération 102)
- 7.443,38 € pour le site internet de la commune et l'acquisition de logiciels et matériels informatiques (opération 105)
- 367,32 € pour le matériel d'incendie (extincteur – opération 108)
- 11.671,98 € pour l'acquisition de matériels divers, de jeux et de mobiliers pour les services techniques, les écoles et autres bâtiments, ainsi que pour la voirie (opération 109)
- 213.465,92 € de travaux au Groupe scolaire Verlaine (opération 111)
- 17.577,97 € de travaux au logement et au Château Fabert (opération 116)
- 6.001,39 € de travaux au gymnase Louis Armand (opération 117)
- 1.439.552,00 € pour les travaux de réhabilitation des courts et du club house du Tennis de la Saussaie (opération 119)
- 66.696,71 € de travaux sur la charpente de l'Eglise du centre (opération 120)
- 20.103,78 € pour les travaux à l'Eglise Saint-Pierre notamment pour la mise en conformité de l'orgue (opération 121)
- 1.296,00 € de fourniture et pose de panneaux de signalisation sur les voiries (opération 127)
- 27.062,39 € pour des travaux sur réseau électrique de l'éclairage public (notamment dans le cadre de la transition écologique) (opération 128)
- 480,00 € pour l'infrastructure téléphonique de la Mairie (opération 134)
- 288,42 € de fourniture et pose d'un déclencheur alarme incendie à Jules Ferry (opération 144).

Le total des investissements inscrits en 2025, hors reports et mouvements d'ordre, s'élève à **1.856.707 €**. A ces investissements il faut ajouter les crédits reportés indiqués ci-dessus de **1.848.876 €** de crédits reportés pour un total cumulé de **3.705.583 €**. Le classement des investissements par nature permet de distinguer :

- **LES DÉPENSES FINANCIÈRES**, qui s'élèvent à **254.000 €**, sont constituées principalement du remboursement du capital des emprunts pour 235.000 euros (contre 225.000 euros en 2024) et d'une prévision de 19.000 euros pour d'éventuels remboursements de trop perçu de taxe d'aménagement (abandon de travaux).
- **LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS** (hors reports n-1), d'un montant de **1.602.707 €**, sont répartis en opérations non individualisées et opérations individualisées.

1) En opérations non individualisées (249.396 €)

- **Des Immobilisations incorporelles** (chap. 20 et chap. 204) : **163.750 €** correspondant à l'attribution de compensation en investissement que la commune verse à la Métropole au titre des transferts de charge (pour 144.750 € : ZAE, voiries et aire des gens du voyage), une provision de 1.000 € pour d'éventuels travaux au Temple protestant, 7.980 € pour le nettoyage de l'étude concernant la démolition de la gare (titre en recettes), et 10.000 € pour l'étude et l'AMO du Centre Bourg.
- **Des Immobilisations corporelles** (chap. 21) : **50.000 €** pour de l'acquisition de matériels divers ou de travaux de conformité qui ne peuvent pas être individualisés
- **Des Immobilisations en cours** (chap. 23) : **35.666 €** pour des travaux de sécurité ou de PMR qui pourraient survenir à la suite de contrôles ou visites de sécurité.

2) En opérations individualisées (1.353.311 €)

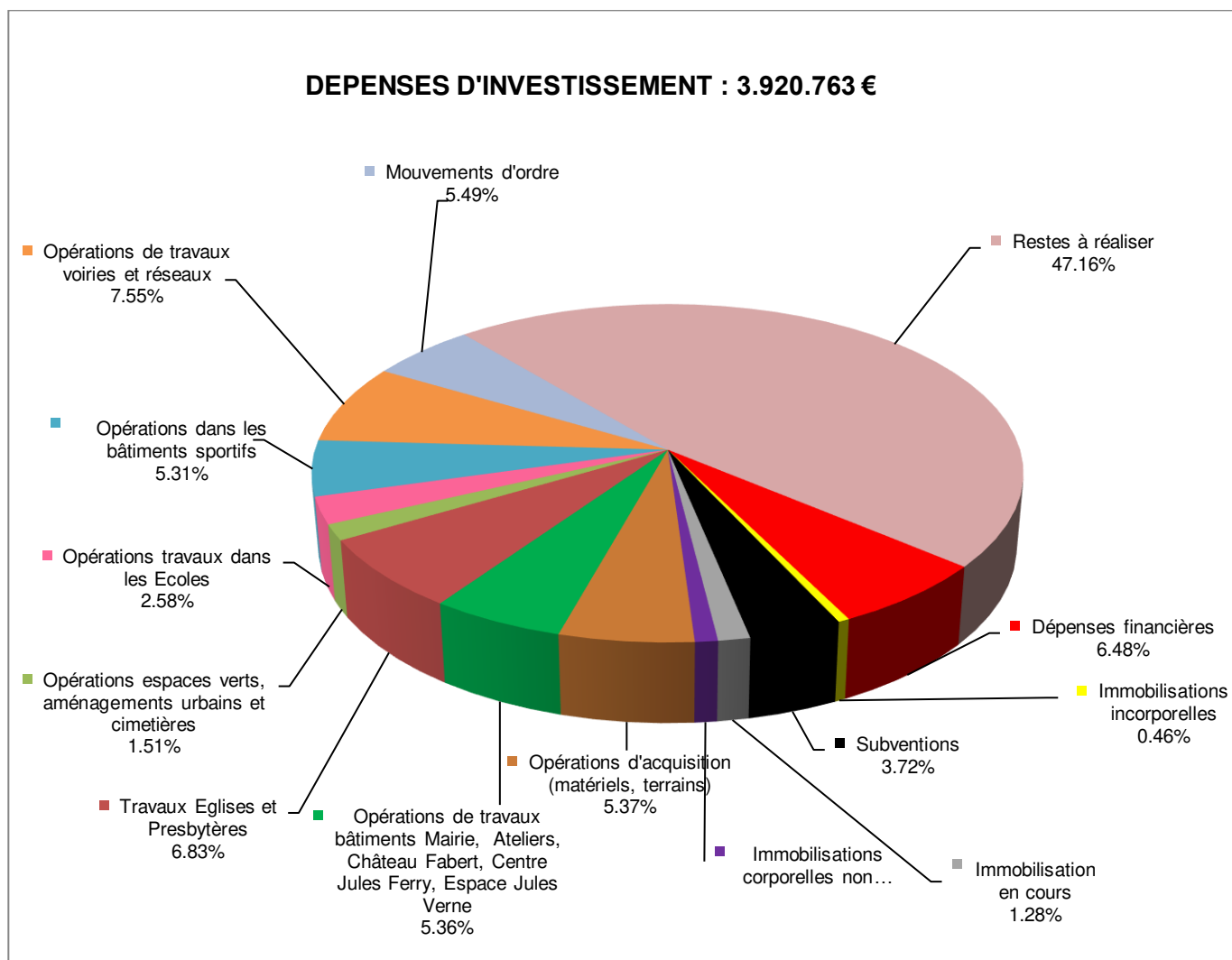
- **N° 101 - Aménagement des espaces verts** : **29.300 €** dont 3.000 € pour la mise aux normes des aires de jeux et de leurs équipements, 6.000 € pour la reprise du sol coulé de l'aire de jeux rue de Bretagne, 2.300 € pour l'acquisition d'arbres et de plantations afin de réaménager certains massifs et espaces, 8.000 € pour aménager la fontaine (ancien lavoir) et 10.000 € pour des travaux de remise en état des Espaces naturels sensibles de la Saussaie.
- **N° 102 – Construction cimetière** : **30.000 €** pour la fourniture et la pose d'un colombarium 18 places, la fourniture et la pose d'une stèle, de pas japonais et d'un puit de dispersion au cimetière Saint-Pierre.

- **N° 103 – Acquisition de terrains** : une provision de 20 €.
- **N° 105 – Matériels informatiques** : 46.250 € pour des logiciels, pour le renouvellement des matériels (ordinateurs fixes, portables et tablettes) de la mairie comme des écoles.
- **N° 108 – Acquisition matériels incendie** : 5.400 € (blocs de secours et extincteurs)
- **N° 109 – Acquisition matériels divers** : 148.721 €. Ces crédits regroupent l'achat de matériels (mobiliers, outils, matériels techniques et de rangement ...) qui sont utiles à la rénovation et l'entretien des bâtiments, des terrains et des voiries, pour assurer le renouvellement de matériels devenus obsolètes et pour entretenir la propreté urbaine et l'embellissement de la commune.
- **N° 111 – Travaux Groupe scolaire Verlainne** : 64.000 € dont 26.200 € pour l'aire de jeux (marquage au sol et reprise de sol coulé avec nouveau toboggan) et 2.000 € pour des travaux de reprise du réseau eau usée de l'ancien bâtiment et 2.000 € pour le recâblage informatique en ce qui concerne la maternelle et 59.300 € pour des travaux sur la primaire dont 3.000 € pour le remplacement de portes et de mise en conformité incendie, 12.000 € pour la Gestion Technique Centralisée, ou GTC de la chaudière (ensemble des automatismes, régulateurs, capteurs, actionneurs et superviseurs permettant la commande et la supervision d'un usage), 24.300 € pour la réhabilitation de deux salles après déménagement, et 20.000 € pour le remplacement du portail.
- **N° 112 – Travaux Groupe scolaire Centre** : 37.000 € dont 5.500 € pour la reprise du mur et du grillage et 30.000 € pour la réalisation d'un chemin d'accès en ce qui concerne la maternelle et 1.500 € pour la peinture des jeux de la cours d'école de la primaire.
- **N° 113 – Travaux Centre Jules Verne** : 24.000 € dont 23.000 € pour la Gestion Technique Centralisée, ou GTC de la chaudière et 1.000 € pour le remplacement de la ligne RTC en ligne IP.
- **N° 115 – Travaux Presbytère Centre** : 4.300 € pour le remplacement de la chaudière.
- **N° 116 – Travaux Château Fabert** : 62.700 € dont 27.000 € pour le changement des portes donnant sur le parvis, 30.000 € pour la Gestion Technique Centralisée, ou GTC de la chaudière, 1.000 € de crédits supplémentaires pour le dispositif anti-pigeons et 4.700 € pour la mise en sécurité incendie.
- **N° 117 – Travaux gymnases** : 123.200 € dont 110.000 € de crédits pour l'AMO et MOE concernant la réhabilitation et 6.700 € pour des mises en conformité pour le gymnase Albert Camus et 6.500 € pour la mise en conformité du gymnase Louis Armand.
- **N° 118 – Travaux vestiaires et stades** : 75.000 € sont prévus pour le lancement du dossier « remplacement de la moquette du terrain synthétique (Etudes et MO).
- **N° 119 – Travaux tennis de la Saussaie** : 10.000 € sont prévus pour l'éclairage en Led du dernier court extérieur.
- **N° 120 – Travaux Eglise Centre** : 215.000 € de crédits inscrits dont 15.000 € de crédits supplémentaires à ceux reportés pour les travaux de changement des poutres de soutien et 200.000 € pour la réfection des façades.
- **N° 121 – Travaux Eglise Saint-Pierre** : 48.570 € dont 3.200 € pour une mise en conformité incendie et 45.370 € pour le remplacement des gouttières et descentes zingueries.
- **N° 124 – Ateliers municipaux** : 30.000 € pour le lancement du dossier de réhabilitation du CTM (AMO).
- **N° 127 – Travaux de voirie** : 26.000 € dont 23.000 € pour la réalisation d'un plateau surélevé et 3.000 € pour la fourniture et la pose de panneaux.
- **N° 128 – Travaux de réseaux** : 270.000 € dont 200.000 € pour la dernière tranche de remplacement des luminaires éclairage public les plus énergivores par du Led, 45.000 € pour des travaux de terrassement et d'alimentation des candélabres proches de la Mairie, 14.000 € pour la mise en sécurité d'un candélabre rue de Tournebride et 11.000 € de provision pour remplacer des candélabres et bornes sinistrés.
- **N° 134 – Travaux bâtiment Mairie** : 83.500 € dont 15.000 € pour la reprise en sous œuvre du plancher du 2^{ème} étage, 12.500 € pour enlever et remplacer la moquette du 1^{er} étage, 10.000 € pour la vitrification du parquet du hall d'entrée, 8.000 € pour des travaux de ventilation de la salle des archives du sous-sol et 38.000 € pour le remplacement de la couverture par un bac acier faible pente double peau de la mairie annexe.
- **N° 137 – Illuminations** : 10.000 € pour l'acquisition de nouveaux motifs
- **N° 143 – Collections et œuvres d'art** : 350 € de provisions pour l'acquisition d'un tableau.
- **N° 144 – Travaux Jules Ferry** : 10.000 € pour le remplacement de la porte chaufferie et du mur en siporex.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

- Au chapitre 040 : une prévision de **165.180 €** dont 20.000 € pour des travaux en régie et 145.180 € pour la neutralisation des subventions d'investissement versées en 2024.
- Au chapitre 041 : une provision pour du nettoyage comptable (entrée et sortie inventaire) pour **50.000 €**, somme qui s'équilibre en recette d'investissement.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 2.071.886,94 € d'inscriptions nouvelles + 1.848.875,92 € de crédits reportés de 2024 soit **3.920.762,86 €**



5.2.- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Maquette officielle pages 14, 24-25, 55 et 56

Chap.	Libellés	PROPOSITIONS BP 2025			Rappel BP 2024		Evolu- tion 2025/ 2024
		Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL RAR + PROPOSI- TIONS	Prévi- sions + Restes à réaliser	Reste à réaliser au 31/12/24	
13	Fonds de concours Métropole	0		0		0	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	1 372 861		-100,00%
23	Immobilisation en cours	0	7 980	7 980			
	Total des recettes d'équipement	0	7 980	7 980	1 372 861	0	
10	Dotations	0	100 700	100 700	110 000	0	-8,45%
	FCTVA		100 000	100 000	70 000		
	Dotations Taxe aménagement		700	700	40 000		
138	Participations, subventions	0	348 525	348 525	117 094	0	197,65%
	dont DETR "éclairage public" (Etat)		43 794	43 794			
	dont DETR "rénovation école maternelle Verlaine"		155 082	155 082			
	dont Département (Ambition)		29 649	29 649	50 000		
	dont CAF (matériels scolaires)				7 094		
	dont Fonds de concours de l'Eurométropole		120 000	120 000	60 000		
27	Autres immobilisations financières		0	0	0		
024	Produits des cessions		1 000	1 000	1 000		0,00%
	Total des recettes financières	0	450 225	450 225	228 094	0	97,39%
45	Opérations pour compte de tiers	0	0		0		
	Total des recettes réelles d'invest.	0	458 205	458 205	1 600 955	0	-71,38%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	908 502	908 502	931 907		-2,51%
040	Opérations d'ordre section à section	0	655 180	655 180	690 125		-5,06%
192	Plus-values sur cession (DM techniques)						
21	Sorties d'inventaire (DM Techniques)						
28	Amortissements		655 180		690 125		-5,06%
041	Opérations patrimoniales	0	50 000	50 000	162 000		-69,14%
21	Sortie inventaire - Entrée inventaire		50 000		162 000		
23	Régularisations comptables						
	Total des recettes d'ordre d'invest.	0	1 613 682	1 613 682	1 784 032	0	-9,55%
	TOTAL	0	2 071 887	2 071 887	3 384 987	0	-38,79%
	Excédent de fonct. Capitalisé		736 809		547 274	Pour	
	Excédent N-1		1 112 067		181 283	mémoire	
	TOTAL	0	3 920 763		4 113 544		

Hors mouvements d'ordre de 1.613.682 € (dont **908.502 €** de virement de la section de fonctionnement), hors solde N-1 et affectation, les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **458.204,74 €** et se décomposent comme suit :

Des immobilisations en cours (chap. 23) pour un montant total de **7.980,00 €** pour le nettoyage de l'étude concernant la démolition de la gare (mandat en dépenses d'investissement).

Des dotations (chap. 10 sauf excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068), d'un montant de **100.700 €** comprennent :

- Le Fonds de Compensation de la TVA pour 100.000 €,
- Une prévision de 700 € de perception de taxe d'aménagement compte tenu de l'exécution 2024.

Des subventions (chap. 13) d'un montant de **348.524,74 €** :

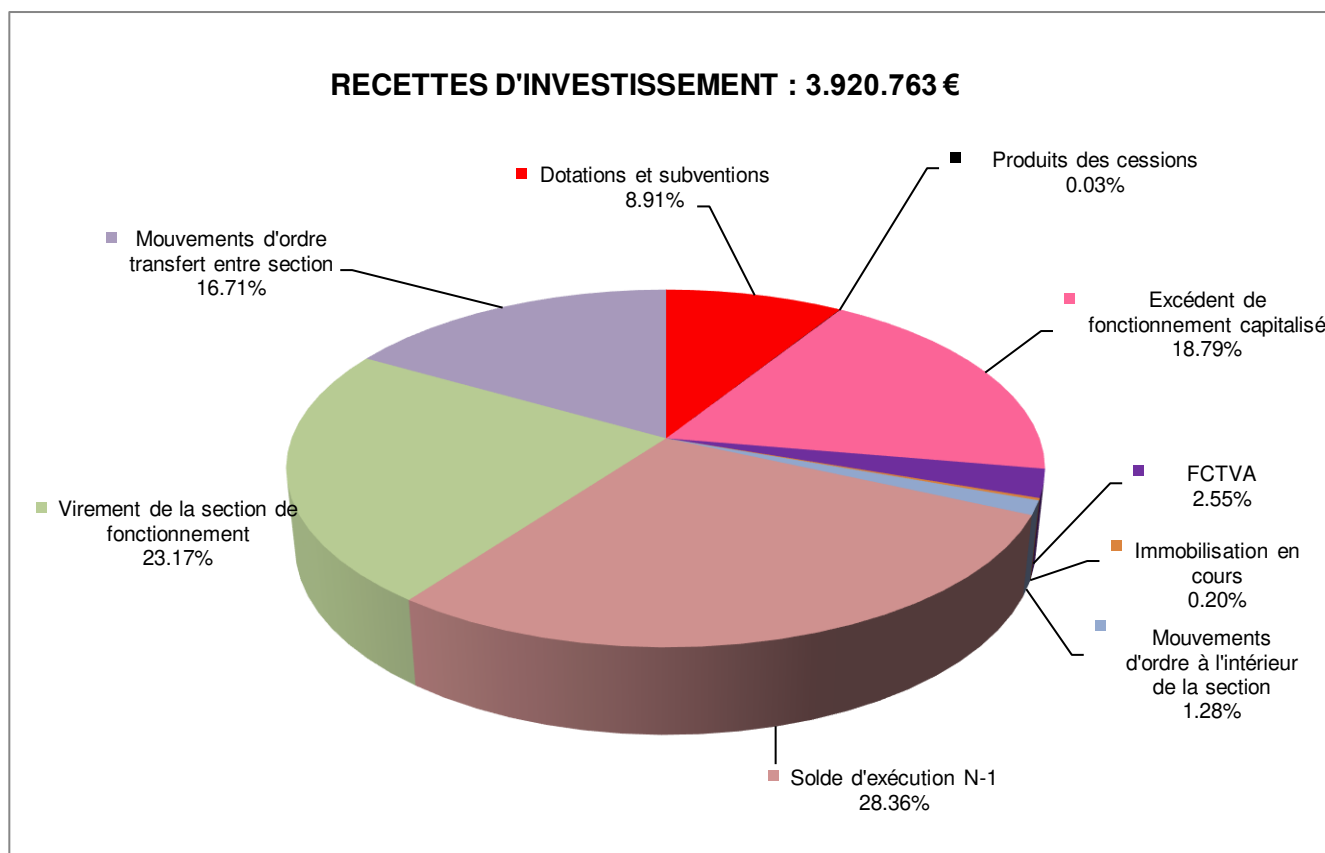
- 43.794,00 € de DETR pour le dossier de rénovation de l'éclairage public en Led,
- 155.082,00 € de DETR pour le dossier de réhabilitation de l'école maternelle Verlaine,
- 29.648,74 € de solde de subvention du département dans le cadre d'AMBITION MOSELLE pour le remplacement des luminaires par du Led,
- 120.000,00 € de fonds de soutien à l'investissement de l'Eurométropole de Metz.

Des prévisions pour produits de cessions (chap. 024), d'un montant de **1.000 €**.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

- Au chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement d'un montant de **908.502,20 €**
- Au chapitre 040 : les dotations aux amortissements pour **655.180,00 €** dont 145.190,00 € pour les attributions de compensations et subventions versées en 2024 (neutralisation).
- Au chapitre 041 : des écritures pour des sorties ou des entrées dans l'inventaire pour un montant de **50.000,00 €** (la somme est identique en dépense d'investissement).

Le montant total des recettes d'investissement est de 2.071.886,94 € d'inscriptions nouvelles + 1.112.066,90 € de solde d'exécution N-1 + 736.809,02 € d'excédent de fonctionnement N-1 capitalisé, soit **3.920.762,86 €**.



6. – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2024, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives et les Décision Modificatives Techniques de cession.

6.1.– LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Maquette officielle pages 16 et 58-59 (détail par article pages 60 à 65)

CHAP.	DEPENSES	BP 2024 ET DBM	Proposi- tion 2025	Evolution 2025/2024
	Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	1 753 669	1 965 938	12,10%
60	Achats	923 635	986 590	6,82%
61	Services extérieurs	523 905	665 615	27,05%
62	Autres services extérieurs	298 049	304 688	2,23%
63	Impôts et taxes	8 080	9 045	11,94%
012	Charges de personnel	2 467 720	2 571 380	4,20%
014	Atténuation de produits	30 000	32 000	-26,67%
65	Charges de gestion courante	424 179	412 934	-2,65%
	Autres contributions	185 185	171 782	-7,24%
	Elus	130 600	130 400	-0,15%
	Subventions	108 394	110 752	2,18%
	Total des dépenses de gestion des services	4 675 568	4 972 252	6,56%
66	Charges financières	70 172	69 653	-0,74%
	dont intérêts des emprunts	69 000	69 000	0,00%
	dont ICNE - ICNE N-1	1 172	653	-44,32%
67	Charges spécifiques (ex exceptionnelles)	5 203	5 500	5,71%
68	Provision pour charges de fonctionnement	400 000	240 000	-40,00%
	Total des dépenses réelles	5 150 943	5 287 405	2,65%
	Mouvements d'ordre			
023	Virement à section d'investissement	931 907	908 502	-2,51%
042	Opérations de transfert entre section (+ DMT)	690 125	655 180	-5,06%
	Plus-value de cession			
	Dotations aux amortissements	690 125	655 180	-5,06%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement.			
	Total des dépenses d'ordre	1 622 032	1 573 682	-3,60%
002	RESULTAT REPORTE			
	TOTAL GENERAL	6 772 976	6 861 087	1,15%

Hors charges financières (intérêts de la dette, ICNE), provisions et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **6,56 %** par rapport au BP 2024 (contre 2,55 % en 2024).

En intégrant ces charges, les dépenses réelles augmentent de **2,65 %** (contre 6,43 % en 2024).

6.1.1. - Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant de **1.965.938 €** enregistre une hausse de **12,10 %** (1,63 % en 2024). Il comprend :

- **Les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures, de marchandises, d'études, de prestations de services, de matériels et d'équipement.

Ces comptes enregistrent une hausse de 6,82 % par rapport à 2024. A la lecture des articles composant ces comptes, on peut repérer les augmentations suivantes :

- Des prévisions supérieures en dépense d'eau et d'assainissement et pour la fourniture de l'électricité et du gaz (+ 64 150 € par rapport à 2024) pour tenir compte de l'augmentation des taxes annoncées par le gouvernement pour les crédits d'acquisition de petits équipements (notamment ampoules ou néons basse consommation, vis, pinceaux ...) pour l'entretien de nos bâtiments difficilement prévoyables
 - 3.000 € supplémentaires pour les autres matières et fournitures des espaces verts (terreau, paillage ...)
 - 2.000 € supplémentaires pour les fournitures de voirie
- **Les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations ainsi que les frais d'études et de recherche.

Ces comptes enregistrent une hausse de 27,05 % (après une hausse de 11,97 % en 2024). Elle porte essentiellement sur :

- Des prévisions supérieures (206.191 € contre 111.800 € en 2024) pour les contrats avec notamment une inscription nouvelle de 49.900 € de rémunération éventuelle au cabinet EPSA. Ce cabinet a la charge de monter des dossiers de demande de subventions d'investissement autres que celles déjà demandées par la commune. Sa rémunération sera alors calculée par rapport à un pourcentage du montant de subventions réellement notifié. Pour 2025 le cabinet devrait déposer le dossier de réhabilitation du tennis de la Saussaie au FEDER et à la région ; l'inscription de crédits pour la géolocalisation des réseaux (une partie faite en 2022 et 2023 mais pas en 2024), des crédits supplémentaires pour la distribution du journal municipal et la location de motifs lumineux.
 - L'entretien et réparations des bâtiments publics (165.300 € contre 141.010 € contre 94.600 €)
 - Les cotisations aux assurances (31.755 € contre 26.870 €)
- **Les autres services extérieurs** (comptes 62), tels que les honoraires, les remboursements de frais à d'autres collectivités et organismes, les frais postaux et de télécommunications, d'impression, de transport, ainsi que diverses cotisations.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 2,23 % (9,64 % en 2024). Les comptes impactés sont principalement « transports » en autocars (+ 4.000 €) et frais de nettoyage des locaux » (+ 3.000 €).

- **Les impôts, taxes et versements assimilés** (comptes 63). Ces comptes enregistrent les taxes foncières sur les propriétés communales et les cotisations à caractère obligatoire.

6.1.2. - Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 4,20 % après avoir augmentées de 0,92 % en 2024.

Les inscriptions budgétaires prennent en compte :

- La revalorisation du smic de 2 % au 1er janvier 2025 ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes (sur une masse salariale stable à effectif constant (sans changement de structure de la masse) cela représente au moins 1 à 2 % ;
- L'inscription de nouveaux postes (assistant RH et chef d'équipe propreté)
- L'impact de la régularisation du régime indemnitaire et du supplément familial de certains agents
- L'éventuel adhésion à un organisme d'action sociale,
- Les postes supplémentaires et obligatoires d'encadrement pour les ados et le périscolaire compte tenu de l'augmentation des fréquentations ;
- Le coût de remplacement éventuel d'agents en arrêt ;
- L'augmentation décidée par l'Etat de 4 % du taux de cotisation CNRACL (retraite des fonctionnai qui passe de 31,65 % à 35,65 %.

La charge globale représente 48,63 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité et est atténuée par 5.933 € de recettes estimées à encaisser principalement au titre de remboursement par les assurances des traitements des agents en congé de maladie.

6.1.3. - Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre correspond au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

6.1.4. - Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contingents et participations obligatoires, les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, les frais de scolarité et périscolaires et les petites dépenses de gestion courante.

D'un montant total de 412.934 € ce chapitre enregistre une baisse de **2,65 %**.

Il se décompose principalement comme suit :

- De crédits concernant les élus ;
- D'une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2025 de 110.752 € ;
- Des crédits à hauteur de 70.000 € pour les créances admises en non-valeur ou éteintes (même montant qu'en 2024) ;
- 47.710 € contre 53.530 € en 2024 pour ce qui est du ressort de « l'informatique en nuage », qui ne donneront plus lieu à remboursement au titre du FCTVA ;

6.1.5. - Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- Les intérêts des emprunts en cours pour 69.000 € de même montant qu'en 2024 l'emprunt prévu au budget 2024 ayant été contractualisé en fin d'année (il n'a pas pesé sur 2024).
- 652,52 € au titre des ICNE (N et N-1) : intérêts courus non échus.

6.1.6. - Chapitre 67 : Charges spécifiques (ex-exceptionnelles en M14)

Ce chapitre ne concerne plus, en M57, que les titres annulés sur exercice antérieur. Ce sont **5.500 €** qui ont été prévus à ce chapitre.

6.1.7. - Chapitre 68 : Provisions

Face à la baisse des recettes que la commune subit depuis quelques années et malgré les efforts de gestion, il est prévu :

- Une provision de 80.000 € (contre 150.000 € en 2024) a été prévue pour les risques de fonctionnement courant. Elle permet de « préserver » la capacité de la commune à soutenir les projets, les activités, les services. Elle vient s'ajouter au 210.000 € déjà provisionnés les années précédentes,
- Une provision de 80.000 € (contre 100.000 € en 2024) pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est également prévue ;
- Une provision de 80.000 € (contre 150.000 € en 2024) pour dépréciation des actifs circulants.

6.1.8. - Chapitre 022

En M57, le dispositif pour dépenses imprévues permet, à titre facultatif, à l'assemblée délibérante de voter des dotations d'AP ou d'AE sur des chapitres intitulés "dépenses imprévues" **NE COMPORTANT PAS D'ARTICLES, NI DE CREDITS DE PAIEMENT**. Le montant des AP-AE est limité à 2% des dépenses réelles de chacune des deux sections (les RAR sont exclus des modalités du calcul).

Si un évènement imprévu intervient, l'assemblée délibérante procède au transfert du montant d'AP ou d'AE nécessaire depuis la dotation pour dépense imprévue pour abonder le chapitre qui sera utilisé pour enregistrer l'engagement. Cet abondement par décision de transfert de l'exécutif depuis la dotation d'AP ou d'AE accroît à due concurrence le montant plafond des crédits prévus au chapitre de destination.

La commune a toujours fait le choix, pour l'information de tous de procéder au virement de crédits par décision budgétaire modificative ; c'est ce qu'elle continuera de faire cependant elle devra aller chercher les crédits dans les autres chapitres.

6.1.9. - Les mouvements d'ordre

1.573.682 € qui regroupent le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements.

a) **Le virement à la section d'investissement d'un montant de 908.502 €** (contre 931.907 € en 2024 avant décision budgétaire modificative qui doit couvrir au minimum le capital de la dette.

b) **Les dotations aux amortissements d'un montant de 655.180 €**

La règle de l'équilibre réel :

La loi impose aux collectivités territoriales d'adopter leur budget en équilibre réel ; cela se traduit notamment par la nécessité de rembourser le capital des annuités d'emprunt (**235.000 € prévus au BP 2025**) à l'aide de ressources propres :

- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 908.502 €
- Dotations aux amortissements : 655.180 €

Auxquels on soustrait les recettes d'ordre de la section de fonctionnement (165.180)

La règle de l'équilibre est largement respectée, dans la mesure où les ressources propres atteignent globalement 1.408.502 €.

6.2.- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Maquette officielle pages 17 et 60 (détail par article pages 66 à 68)

CHAP.	RECETTES	BP 2024 ET DBM	PROPOSITIONS 2025	Evol. 2025/2024
	Mouvements réels			
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	0,00%
70	Produits des services, du domaine	117 100	148 077	26,45%
73	Impôts et taxes	1 147 000	1 145 000	-0,17%
73211	Attribution de compensation Métropole	1 047 000	1 045 000	-0,19%
73212	Dotation de solidarité communautaire	100 000	100 000	0,00%
731	Fiscalité locale	2 938 503	3 130 000	6,52%
73111	Contributions directes	2 605 800	2 750 000	5,53%
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	120 000	130 000	8,33%
73141	Taxe consommation finale d'électricité	100 000	100 000	0,00%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	112 703	150 000	33,09%
74	Dotations et participations	412 532	417 140	1,12%
741121	Dotation forfaitaire	0	0	
74121	Dotation de solidarité rurale	47 000	55 000	17,02%
744	Régularisation sur exercice écoulé (FCTVA)	7 000	0	-100,00%
74718	Autres Etat Elections et service minimum	602	0	-100,00%
74741	Participations autres communes du GFP	16 100	16 640	3,35%
74758	Participation autre groupement (Syndicat A.Camus)	16 000	24 000	50,00%
74788222	Participation de la Caisse d'allocations familiales	75 830	87 500	15,39%
74833	Compensations fiscales Etat	100 000	115 000	15,00%
7485	Dotation pour les titres sécurisés		9 000	
74881	Participation familles à la restauration	150 000	110 000	-26,67%
75	Autres produits de gestion courante	44 233	42 700	-3,47%
	Total recettes de gestion des services	4 663 368	4 886 917	4,79%
76	Produits financiers	20	20	0,00%
77	Produits spécifiques (ex-exceptionnels)	1 000	1 000	0,00%
	Annulation de mandats	1 000	1 000	
	Produits des cessions			
78	Reprises sur provisions			
	Total des recettes réelles	4 664 388	4 887 937	4,79%
	Mouvements d'ordre			
042	Transferts entre section			
722	Immobilisations corporelles (ex : travaux en régie)	20 000	20 000	0,00%
7768	Neutralisation amortissement subventions	290 125	145 180	-49,96%
	Total des recettes d'ordre	310 125	165 180	-46,74%
002	RÉSULTAT REPORTÉ	1 798 463	1 807 970	0,53%
	TOTAL GENERAL	6 772 976	6 861 087	1,30%

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025, hors résultat reporté antérieur, sont en augmentation de 4.79 % par rapport à 2024.

6.2.1. - Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce chapitre concerne plus particulièrement le remboursement des traitements des agents en congés de maladie (4.000 €). Il doit, si existant, enregistrer également le remboursement sur salaire des décharges syndicales des agents.

6.2.2. – Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Ce chapitre regroupe les achats et prestations réglés par la commune et refacturés (concessions cimetière, locations de salles, bail de chasse, redevances à caractère de loisir et périscolaires, remboursement de charges ...). Ce sont **148.077 €** qui sont prévus contre 117.100 € en 2024. L'augmentation enregistrée de 26,45 % provient du passage en M57 en 2024 et de non-inscription de crédits pour les services périscolaires car il fallait pouvoir séparer les recettes totales celles de la « participation des familles à la restauration » qui relèvent du chapitre 74.

6.2.3. – Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre en M57 ne comprend que l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par l'Eurométropole de METZ. D'un montant de **1.145.000 €** il est en légère baisse de 0,17 % par rapport à 2024 et représente **23,43 %** des recettes réelles.

6.2.4. – Chapitre 731 : Fiscalité locale

Nouveau chapitre en M57 il regroupe les contributions directes, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe de consommation finale d'électricité et la taxe locale sur la publicité extérieure. D'un montant total de **3.130.000 €** (contre 2.938.503 € en 2024) il est en augmentation de 6,52 % pour tenir compte de l'exécution 2024.

Les contributions directes : 2.750.000 € (56,26 % des recettes réelles) augmentent de 5,53 % par rapport à 2024. Au moment de l'élaboration du budget et la confection des rapports de présentation l'état de notification prévisionnelle des bases ne nous est pas parvenu (prévu seconde quinzaine de mars). Il n'y a pas d'augmentation des taux en 2025, cependant, les bases seront revalorisées selon la formule habituelle, en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre (normalement environ 1,8 % hors locaux commerciaux).

Conformément au débat d'orientation budgétaire les taux de la commune 2025 seraient :

- Taxe sur le foncier bâti	29,09 %
- Taxe sur foncier non bâti	58,43 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,32 %

Le montant par habitant (5.156 DGF 2024) s'élèverait à **533 € en 2025** alors que pour les communes de la même strate il s'élevait déjà à 574 €/habitant en 2023.

Le taux moyen de la strate pour la TFB était de 39,82 % en 2023, celui de la commune reste largement en dessous.

Les autres taxes : 380.000 € soit environ **7,77 %** des recettes réelles sont composées de la taxe sur les emplacements publicitaires, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Elles sont difficilement prévisibles.

6.2.5. – Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre regroupe principalement les dotations et compensations versées par l'État (DGF - D.S.R. – FCTVA), de la Caisse d'allocations familiales, des participations d'autres collectivités territoriales et, en M57 (en M14 on retrouvait la somme au chapitre 70), de la participation des familles à la restauration (cantines).

En plus de la baisse du taux de FCTVA pour 2025 de 16... à 14..., les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles.

Il est d'un montant de **417.140 €** contre 412.532 € en 2024. L'augmentation de 1,12 % est due à l'augmentation de certaines prévisions (par rapport à l'exécution N-1) et de la recette nouvelle concernant les titres sécurisés.

6.2.6. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre les loyers et charges divers (logements, garages, jardins...) auxquels s'ajoutent, en M57, le titre de répartition des produits de la chasse et les indemnités sinistres (compte 77 en M14). Les crédits prévus au BP 2025 sont sensiblement les mêmes qu'au BP 2024 : **42.700 €**.

6.2.7. – Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre ne concerne que la recette engendrée par des parts sociales de la commune.

6.2.8. – Chapitre 77 : Produits spécifiques (ex-exceptionnels)

Ce chapitre qui regroupait les recettes qui revêtaient un caractère exceptionnel et qui étaient difficilement prévisibles (les indemnités sinistres, les produits sur opérations de gestion, les mandats annulés sur exercice antérieur et les pénalités de retard) en M14, ne concerne plus, en M57, que les mandats annulés sur exercice antérieur pour un montant de **1.000 €**.

6.2.9. – Les opérations d'ordre

Une provision de 20.000 € pour d'éventuelles immobilisations corporelles (ex-travaux en régie) et 145.180 € pour la neutralisation des subventions d'équipement versées pour 144.750 € à la Métropole dans le cadre du transfert de compétences et pour 430 € dans le cadre de l'acquisition d'un ordinateur à l'association du Cercle des Anciens et du Temps Libre (la dépense totale était de 1.150 €, le département a subventionné le même montant).

L'excédent de fonctionnement reporté

Au vu des résultats 2024 après prise en compte des résultats antérieurs **(+ 1.798.462,99 €)**, le résultat de fonctionnement est de **2.544.779,06 €**.

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

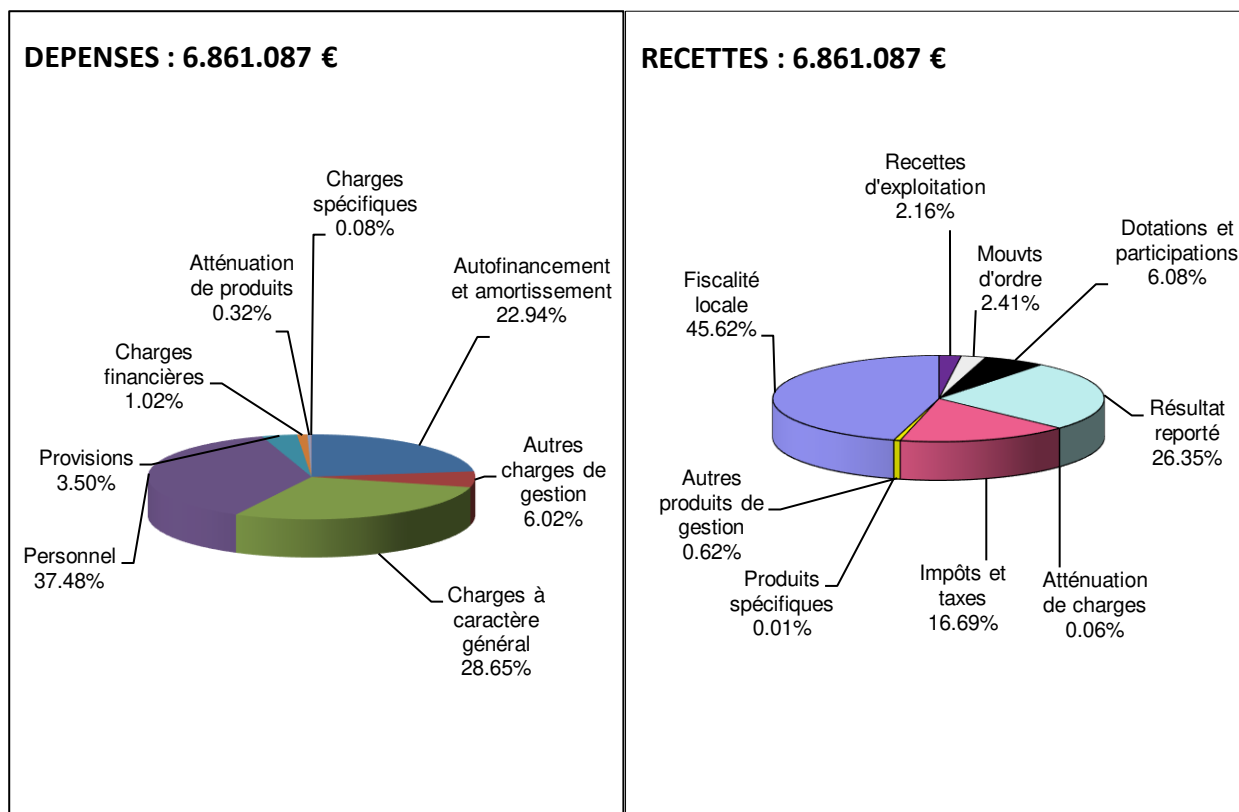
- En priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement
- Et
- Le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

La section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2024 à reporter sur l'exercice 2025 présente un déficit de 736.809,02 € il est décidé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

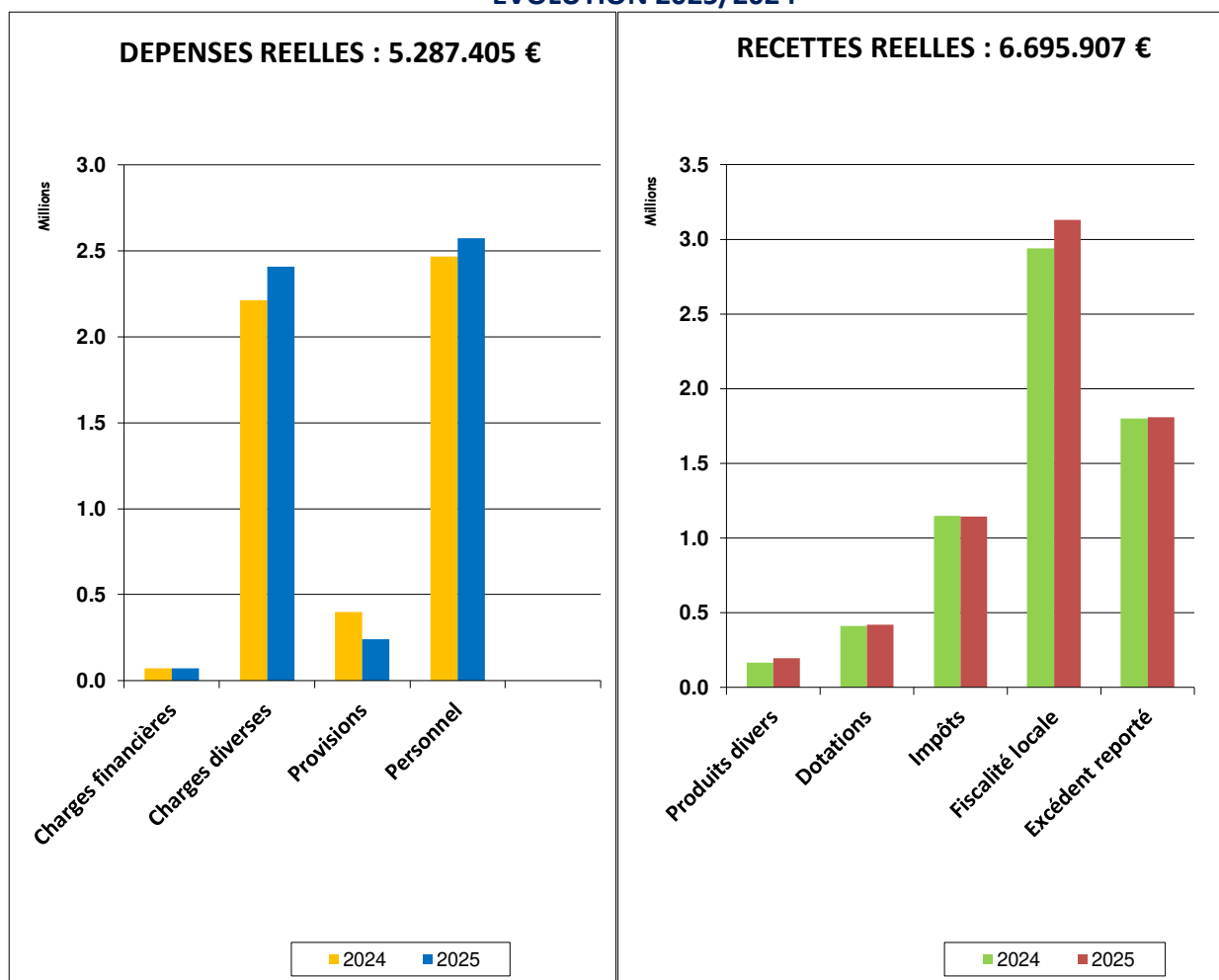
- 1.807.970,04 € en report en section de fonctionnement,
- 736.809,02 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement dégagé au 31/12/2024.

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	1 408 502,20 €
--	-----------------------

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION 2025/2024



7. – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE

Les dépenses et les recettes budgétaires (hors mouvements d'ordre, restes à réaliser et résultats) sont réparties par fonction, conformément au plan comptable M57.

Les dépenses ventilées dans les 8 fonctions et services généraux utilisées s'élèvent à **6,479 M€**.

Les crédits non ventilés représentent **9,30 % de la totalité**. Ils couvrent principalement le remboursement de la dette, les provisions et les charges spécifiques.

Les recettes ventilées s'élèvent à **0,649 M€**. Celles qui ne sont pas réparties représentent **89,33 %**. Elles sont constituées des dotations de l'Etat, des subventions d'investissement, des éventuels emprunts, des impôts et taxes et de la fiscalité locale.

SECTION	Non ventilé 01	0 et 05 Services Généraux et gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseignement et formation	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 et 4-4 Santé et action sociale et RSA	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL GENERAL
---------	----------------	---	---------------	--------------------------------	--	--	---	------------------------	--------------------	-----------------	--------------------------	---------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT												
Dépenses	254 000,00	497 035,94	58 200,00	111 790,00	588 381,00		287 300,00		10 000,00	50 000,00		1 856 706,94
Recettes	988 157,76	206 856,00										1 195 013,76
Solde	734 157,76	-290 179,94	-58 200,00	-111 790,00	-588 381,00		-287 300,00		-10 000,00	-50 000,00		-661 693,18
FONCTIONNEMENT												
Dépenses	410 652,52	2 592 338,32	158 130,00	788 942,00	901 213,00	86 758,00	257 473,00		57 000,00	34 898,00		5 287 404,84
Recettes	4 446 020,00	46 728,00		113 734,00	226 170,00		14 950,00		700,00	39 635,00		4 887 937,00
Solde	4 035 367,48	-2 545 610,32	-158 130,00	-675 208,00	-675 043,00	-86 758,00	-242 523,00		-56 300,00	4 737,00		-399 467,84
TOTAL GENERAL												
Total dépenses	664 652,52	3 089 374,26	216 330,00	900 732,00	1 489 594,00	86 758,00	544 773,00		67 000,00	84 898,00		7 144 111,78
Total recettes	5 434 177,76	253 584,00		113 734,00	226 170,00		14 950,00		700,00	39 635,00		6 082 950,76
Solde global	4 769 525,24	-2 835 790,26	-216 330,00	-786 998,00	-1 263 424,00	-86 758,00	-529 823,00		-66 300,00	-45 263,00		-1 061 161,02

VILLE DE MOULINS-LES-METZ



Mairie de Moulins-lès-Metz

6, Rue de la Mairie

57160 Moulins-lès-Metz

03.87.60.44.60

www.moulins-les-metz.fr